

# Compte rendu de la réunion du jeudi 8 avril 2010

## **Absents excusés :**

Sandrine GANDY donne procuration à François MOIROUD  
Philippe FERTE donne procuration à Gilbert COLIN  
Annick ESCOFFIER donne procuration à Jocelyne PROVENT  
Joëlle BURNOLLE donne procuration à Isabelle BOUILLOT  
David DUSSAUX , Gilles MAGNIN, Nathalie FOURNIER, Armelle CAMUS,  
Valérie ALMAIDA, Jean-Paul GANDIN, Thomas DUCRET.

## **Réflexions sur l'économie :**

Les élus sont invités à réfléchir sur l'économie locale, son évolution, ses perspectives éventuelles –  
Ce récolement des propositions de chacun pourra être transmis à la Commission ad hoc de la CCY  
en charge de ces questions.

## **Vente aux enchères publiques : Modalités et mise en œuvre :**

Le Maire excuse Eric MARCZEWSKI, notaire à Yenne, qui n'a pu être présent, comme convenu,  
pour des raisons professionnelles.

Le Maire expose du fait, succinctement, les modalités régissant une vente aux enchères publiques,  
telle que celle qui sera organisée prochainement pour la cession des deux bâtiments, sis faubourg de  
la Rivière (voir article dans le dernier bulletin municipal) .

La publicité encadrant la vente se fera par voie de presse dans la rubrique ANNONCES  
LEGALES du Dauphiné libéré et l'Essor savoyard, par le site internet de la Mairie, sur les panneaux  
d'affichage de la mairie, du bourg et des hameaux. Préalablement à cette vente dont la mise à prix  
sera le montant estimé par France Domaines (120 000€ pour un des bâtiments et 130 000€ pour  
l'autre ), les potentiels acquéreurs pourront visiter les lieux, quinze jours avant la date des enchères  
publiques et durant une semaine : aux jours et heures indiqués dans l'annonce.

Le cahier des charges consignait l'ensemble des règles qui régiront cette vente aux enchères, sera  
disponible en Mairie. Il permettra aux éventuels acquéreurs de découvrir les conditions de  
soumission : dépôt de chèque certifié, seuil de l'enchère , délais avant la jouissance définitive du bien

.....

## **Délibérations**

### **Demande de subvention au SDESS :**

Le conseil municipal AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Syndicat  
Départemental d'électricité de la Savoie, en vue de la réalisation des travaux d'enfouissement des  
réseaux secs dans le village de Chambuet.

Les travaux seront réalisés en 2011 pour un montant prévisionnel de : 271 481.54 euros TTC .

Votes pour :16 (dont 4 procurations) vote contre : 0 Abstention : 0

### **Changement des indices de référence pour les attributions des IAT (indemnités administratives et techniques aux agents de catégorie C ) et des IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents de catégorie A et B et C .**

Le 5 avril 2007, le Conseil municipal a autorisé le Maire à verser aux agents des catégories A, B et C  
des IAT et des IFTS en fonction de leur grade et de leurs missions respectives. Ces indemnités sont  
calculées à partir d'indices fixés par décret .

Les indices ont changé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et il convient de rédiger une nouvelle délibération  
faisant référence à ces modifications. La valeur du point d'indice a augmenté de 0.5 % au 1<sup>er</sup> janvier  
2009. Le Conseil municipal autorise le Maire à régulariser les IAT et IFTS des agents concernés par  
le mesure.

Votes pour :16 (dont 4 procurations) vote contre : 0 Abstention : 0

**Avis de la Commune sur le dossier d'enquête publique concernant le projet du plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles :**

pour faire suite à l'enquête publique close le 2 avril 2010, le Conseil municipal doit faire connaître son avis dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal émet l'avis suivant :

« **La commune de YENNE, concernée par le plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône, après lecture du dossier d'enquête publique, émet un avis favorable sur le dit plan de gestion.**

**Pour la Commune de Yenne, c'est à l'endroit de la confluence de la Méline et du Flon, qu'il est constaté des amoncellements de graviers provoquant une gêne à l'écoulement de l'eau de ces deux rivières. Bien que les volumes n'excèdent pas 2000M3, cela nécessite tout de même l'intervention de la Compagnie nationale du Rhône tous les deux ou trois ans.**

**Le dossier d'enquête publique précise bien les obligations incombant à la C N R ainsi que le contexte réglementaire de ses interventions.**

**Au regard de ces dispositions, la commune de YENNE n'émet donc aucune réserve quant à la gestion convenue des dragages concernant son secteur. »**

Votes pour :16 (dont 4 procurations) vote contre : 0 Abstention : 0

**Attribution des lots concernant l'appel d'offres des travaux du Lys Hôtel :**

Le Maire rappelle la délibération du 16 mars portant sur l'attribution des 11 lots du marché de réhabilitation du Lys Hôtel. Cependant, en raison des prescriptions particulières sur la construction de l'ascenseur de l'Architecte des Bâtiments de France, il convient d'annuler deux lots : menuiserie extérieures alu et serrurerie-charpente métallique dont le cahier des charges devra intégrer les préconisations de l'ABF. Du fait, il conviendra de lancer une nouvelle consultation pour ces deux lots .

Le Conseil autorise le Maire à lancer une nouvelle consultation pour les lots susnommés .

Votes pour :16 (dont 4 procurations) vote contre : 0 Abstention : 0

**Demande de Subvention pour la fête du 15 août 2010 :**

Le Conseil autorise le Maire à déposer une demande de subvention pour l'organisation de la fête patronale, comme suit

	<b>total dépenses</b>	<b>33342</b>
<b>recettes</b>		
subvention Région Rhône Alpes	3000	9%
Subvention Communauté de Communes de Yenne	1700	5%
FEDER Plan Rhône	13337	40%
CNR Plan Rhône	6668	20%
autofinancement de la commune de Yenne	8637	26%
total Recettes	33342	

Votes pour :15 (dont 4 procurations) vote contre : 0 Abstention : 1

**ACHATS de PARCELLES autour de la bibliothèque :**

En vue de l'aménagement d'un espace ludique pour les enfants et de créer un environnement convivial autour de la bibliothèque, le Conseil municipal DECIDE d'acquérir deux parcelles situées à proximité de la Bibliothèque

La parcelle 1156 pour la somme de : 5025 euros

La parcelle 2862 pour la somme 1000 euros

Une troisième parcelle située dans la continuité des deux autres fera l'objet d'une prochaine délibération

Votes pour :16 (dont 4 procurations) vote contre : 0

Abstention : 0

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Permis de construire maison médicale :**

Il sera signé prochainement et une réunion sera programmée en présence des riverains pour qu'ils prennent connaissance du projet et de sa mise en œuvre.

### **Aménagement Impasse ST ANTOINE**

Les travaux de l'Impasse Saint Antoine se terminent. L'aménagement est esthétique et agréable . Il ne reste que la signalisation à mettre en place.

### **MAISON de RETRAITE :**

Les pensionnaires de l'Etablissement ont intégré les nouveaux locaux spacieux et fonctionnels depuis le 7 avril .

L'Etablissement a été baptisé Albert CARRON , par le Conseil d'administration de la Maison de retraite en toute concertation avec les différentes délégations (CA du CIAS, représentants des résidents).

## **PROCHAINES DATES**

### **Le 13 AVRIL à 20h30,**

Réunion de préparation de la fête du 15 août, on compte sur la présence des élus compte tenu de la dimension de cette fête 2010

### **Le 13 mai**

Foire de l'Ascension

Cani-cross

Finale de Savoie Jeunes footballeurs au stade de Yenne .

### **Inauguration du stade :**

le 6 juin :

### **Prochain conseil :**

Le 6 mai à 20 H 30